



DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
DE BRETAGNE
GROUPE DE SUBDIVISIONS DU FINISTÈRE

QUIMPER, le 14 janvier 2005

RAPPORT DE
L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

- OBJET :** Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.
Société SAS CHIMIREC - 5-17 Rue de l'Extension - 93440 DUGNY.
Création d'un Centre de transit de Déchets Industriels Spéciaux à 29510 BRIEC-DE-L'ODET, ZI de Lumunoc'h.
- REF. :** Transmission(s) du Préfet du Finistère en date du (des) 10 août, 10 et 20 septembre, 7, 9, 16 et 17 décembre 2004.

I - PROJET

1. La Société CHIMIREC, dont le siège social est à 93440 DUGNY, est une entreprise spécialisée dans la collecte, le transport et le traitement de Déchets Industriels Spéciaux (D.I.S.). Elle est agréée pour la collecte des huiles usagées dans de nombreux départements.

Au cours de l'année 2003, elle a racheté la Société HUMEAU BREIZ implantée à ERGUE-GABERIC, en Zone d'Activités de Quillihuec, spécialisée dans la collecte des huiles usagées, agréée pour les départements 29 et 56, exploitante d'un dépôt d'huiles usagées, d'une capacité de autorisé par arrêté préfectoral du 31 mai 1983.

2. Pour des raisons liées au développement de ses activités dans le département du Finistère, la Société CHIMIREC sollicite l'autorisation d'implanter en Zone Industrielle de Lumunoc'h à 29510 BRIEC-DE-L'ODET un centre de transit de déchets. Sa superficie est d'environ 13 000 m².

3. Les déchets, collectés pour l'essentiel dans les départements 29 et 56, et une petite partie dans le 22, susceptibles de transiter dans ce centre sont principalement :

DESIGNATION DES ACTIVITÉS	NATURE DES DÉCHETS	VOLUME - TONNES/AN
DECHETS INDUSTRIELS ET ASSIMILÉS	✓ Huiles usagées ✓ Liquide de refroidissement ✓ Eaux Hydrocarburées ✓ Déchets Industriels Spéciaux (D.I.S.) (*)	2 800 70 80 731
DECHETS URBAINS ET ASSIMILÉS	✓ Déchets Ménagers spéciaux (D.M.S.) (*)	34
	TOTAL	3715

(*) Acides, Bases, solvants, peintures, filtres à huiles, emballages usés, piles, batteries, tubes néons, déchets amiantés.

4. Le centre sera constitué des installations suivantes :

INSTALLATIONS	CARACTÉRISTIQUES	OBSERVATIONS
Une plate-forme de stockage	<ul style="list-style-type: none"> - 1 320 m² - 7 alvéoles de stockage dédiées - 1 aire de lavage des emballages - 1 quai de chargement/déchargement 	Bâtiment couvert – sol béton, Structure et charpente métalliques – bardage simple peau – toiture légère incombustible équipée d'exutoires de fumées une alvéole dédiée aux déchets inflammables aménagée spécifiquement pour prévenir le risque « incendie »
Une zone de stockage extérieur « vrac)	<ul style="list-style-type: none"> - 8 réservoirs aériens de 65 m³ de capacité unitaire - 1 aire de chargement/déchargement de 200 m² - 1 presse à fûts - 1 zone de dépotage des fûts d'huiles 	- sous rétention – en acier
Divers	<ul style="list-style-type: none"> - un bâtiment administratif : bureaux – vestiaires - un pont bascule - une aire de lavage des véhicules 	

5. Le projet est situé sur le sous-bassin versant du ruisseau de Ty-Men, lui-même dans le bassin versant du Steir. La superficie imperméabilisée représente environ 5 200 m². A l'intérieur de l'établissement le réseau des eaux pluviales est équipé de deux débourbeurs séparateurs d'hydrocarbures et d'un bassin tampon écrêteur d'orage de 500 m³, susceptible de servir de bassin de confinement en cas d'accident.

6. En fonctionnement normal la consommation d'eaux industrielles est limitée au lavage des véhicules. Ces eaux sont récupérées sur site et éliminées, comme des déchets, dans des centres autorisés à les recevoir.

7. Après regroupement les déchets concernés sont dirigés vers des installations de traitement appropriées et autorisées.

8. Personnel : 6

9. Investissements : ≈ 1 M€ dont 192 500 € (HT) au titre de l'environnement.

II – ACTIVITES – CLASSEMENT

RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE	NATURE – VOLUME DES ACTIVITÉS	AS/A-SB A/D ()	OBSERVATIONS
167 A	Centre de transit de déchets industriels spéciaux comprenant : • un dépôt vrac aérien de 520 m ³ • un dépôt de DIS conditionnés	A	Création
322 a	Centre de transit de déchets urbains et assimilés - 34 tonnes/an	A	Création

AS autorisation - Servitudes d'utilité publique

A-SB autorisation – Seuil Bas de l'arrêté ministériel du 10 mai 2000

A autorisation

D déclaration

III – ENQUETE PUBLIQUE – AP 20/09/2004 – 18/10 – 18/11/2004

III.1 Observation(s)

Une seule observation a été enregistrée au registre d'enquête. Elle émane de l'association « L'Eau et la Terre » et est favorable au projet.

III.2 Mémoire en réponse du pétitionnaire : Néant

III.3 Rapport + Avis du Commissaire-enquêteur : 06/12/2004 – Favorable, sans réserve.

IV. AVIS DES COLLECTIVITES

IV. 1 BRIEC-DE-L'ODET : 06/12/2004 – Favorable

IV.2 EDERN : 15/11/2004 – Favorable

V. AVIS DES SERVICES

V.1 DDAF : 03/12/2004 – Favorable

V.2 DDASS : 03/12/2004 – Favorable

V.3 DDE : 26/11/2004 – Sans observation

V.4 INSPECTION DU TRAVAIL : Favorable sous un certain nombre de réserves concernant :

- ✓ le nettoyage des surfaces vitrées en élévation ou en toiture,
- ✓ les accès et les interventions en toiture,
- ✓ la résistance mécanique des matériaux en toiture,
- ✓ la circulation à l'intérieur de l'établissement,
- ✓ les installations sanitaires, de restauration, les salles de repos.

V.5 SDIS 29 : 12/10/2004 – Favorable (considérant la suffisance des moyens d'intervention prévus au projet) sous les réserves suivantes concernant :

- ✓ l'implantation de RIA ;
- ✓ l'affichage des consignes ;
- ✓ la réalisation d'essais et d'exercices périodiques.

VI. AVIS DRIRE – PROPOSITIONS

La demande formulée par la Société CHIMIREC porte sur la création d'un centre transit de déchets, notamment de Déchets Industriels Spéciaux (DIS) en Zone Industrielle de Lumunoc'h à BRIEC-DE-L'ODET. Ce centre est destiné à remplacer celui situé en Zone Industrielle de Quillihuec à ERGUE-GABERIC qui sera désaffecté.

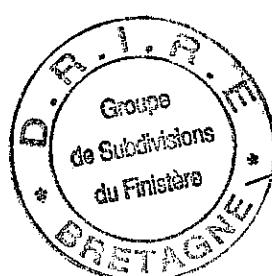
Au cours de l'instruction elle a suscité peu d'observations, observations dont la prise en considération ne présente pas de difficultés particulières.

Ainsi globalement, les dispositions décrites dans le dossier de la demande intègrent, de façon satisfaisante, les préoccupations de protection de l'environnement tant sur le plan des nuisances que de la sécurité.

En ce sens, elle recueille de notre part un avis favorable.

Nous proposons au Conseil Départemental d'Hygiène de lui réserver un avis conforme, dans les conditions du projet d'arrêté ci-joint.

Ce projet d'arrêté a fait l'objet d'un premier échange avec le pétitionnaire.



L'Inspecteur des Installations Classées

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'MM'.